

**VILLE DE
RIORGES**

N° 3_3

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 MARS 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 mars 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT
DURABLE**

**ECHANGE DE PARCELLES DE
TERRAIN AVEC LES
CONSORTS GARRET**

APPROBATION

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, *adjoint* ; Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Valérie MACHON

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI Florence COLOMB Monique VIAL	Eric MICHAUD Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Martine LAROCHE-SZYM CZAK Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN
AVEC LES CONSORTS GARRET
APPROBATION**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"La ville de Riorges poursuit l'aménagement paysager du secteur de la plaine de la Rivoire. Au regard des nouvelles habitations construites à proximité, la commune souhaite rendre accessible le site de la Rivoire par un accès piéton reliant la rue Nicole Girard-Mangin à la plaine de la Rivoire.

Un accord amiable a été conclu avec les consorts GARRET pour un échange de parcelles issues d'une division foncière établie par monsieur Vincent GRANDEAU, géomètre-expert de la société ADAGE, le 4 octobre 2018. Ainsi, il a été convenu que les consorts GARRET échangent les parcelles cadastrées sous les numéros 280 et 281 de la section AP, d'une superficie respective de 282 m² et 44 m², soit 326 m², contre la parcelle cadastrée sous le numéro 283 de la section AP, d'une superficie de 66 m².

Une soulte en faveur des consorts GARRET est calculée à 240,00 € (DEUX CENT QUARANTE EUROS), le foncier ayant été valorisé à 1 €/m² compte tenu du caractère de régularisation et la dimension de cheminement piétonnier de l'opération.

France Domaine a été consulté et a rendu un avis sous la référence 2019-42184V0348, qui sera suivi.

Les frais d'acte seront pris en charge par la commune."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'échange amiable des parcelles précitées avec les consorts GARRET ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 22 mars 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN